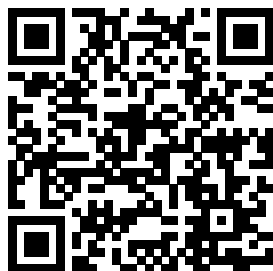


# L'ÉVEILLEUR



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 12 octobre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 18 mars 2021 sous réserves d'incidents**

Par ASSP en date du 01/03/2021, il a été constitué une **SARL** à capital variable dénommée :

## **L'ÉVEILLEUR**

**SIÈGE SOCIAL** : 25 B avenue de l'Arrousaire 84000 AVIGNON **CAPITAL MINIMUM** : 4000 € **CAPITAL SOUSCRIT** : 8000 € **CAPITAL MAXIMUM** : 0 € **OBJET SOCIAL** : L'organisation, la gestion et/ou la diffusion d'événements, tels que des salons et foires, des congrès, des spectacles, des conférences et des réunions, incluant ou non la gestion de locaux et/ou la mise à disposition du personnel pour exploiter les installations où ces événements ont lieu dans le respect de la réglementation et des valeurs de l'ESS. Dans le cadre de ses activités, l'éveilleur se fixe comme but permanent de poursuivre une utilité sociale sur son territoire à titre d'objectif principal (en direction des publics vulnérables, ou en faveur de la préservation et du développement du lien social, de l'éducation à la citoyenneté, de la transition écologique et sociale, de la promotion culturelle ou de la solidarité internationale). **GÉRANCE** : Mme Marion Folliasson demeurant 25 B avenue de l'Arrousaire 84000 AVIGNON **DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AVIGNON. Les coopératives constituées sous forme de sociétés à capital variable régies par les articles L. 231-1 et suivants du code de commerce ne sont pas tenues de fixer dans leurs statuts le montant maximal que peut atteindre leur capital.

3950679

Publié le 18/03/2021



Ecrit par Echo du Mardi le 18 mars 2021